Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1527
26 March 2026

FRENCH
Original: ENGLISH

1559e séance plénière
Journal no 1559 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1527
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2026

(Bangkok, 28 et 29 mai 2026)

Le Conseil permanent,

Faisant suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération,

Se félicitant de la proposition de la Finlande et de la Thaïlande d'accueillir conjointement la Conférence asiatique de l'OSCE de 2026,

Décide :

1. De tenir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2026 à Bangkok les 28 et 29 mai 2026 sur le thème « Lutte contre les menaces transnationales à l'ère numérique grâce à une coopération renforcée en Asie et dans la région de l'OSCE » ;

2. D'organiser la Conférence asiatique de l'OSCE de 2026 conformément à l'ordre du jour et aux modalités d'organisation figurant dans l'annexe à la présente décision.

PC.DEC/1527
26 March 2026
Annex

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2026 « LUTTE CONTRE LES MENACES TRANSNATIONALES À L'ÈRE NUMÉRIQUE GRÂCE À UNE COOPÉRATION RENFORCÉE EN ASIE ET DANS LA RÉGION DE L'OSCE »

(Bangkok, 28 et 29 mai 2026)

Organisée conjointement par le Ministère des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, le Ministère des affaires étrangères de la Finlande et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

I. Ordre du jour

Jeudi 28 mai 2026

14 heures – 15 h 30 Observations liminaires

Allocutions :

- Représentant de la Finlande, qui exerce la Présidence du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération
- Représentant du Ministère des affaires étrangères de la Thaïlande
- Représentant de la Suisse, qui exerce la Présidence de l'OSCE
- Représentant de (à confirmer), qui exerce la Présidence du Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération
- Secrétaire général de l'OSCE
- Représentants des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération
- Représentant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (à confirmer)

Photo de groupe

15 h 30 – 15 h 45 Pause-café

15 h 45 – 17 h 15 Séance 1 : Échange stratégique sur les menaces transnationales à l'ère numérique dans toute la région de l'OSCE et l'Asie

Les menaces transnationales à l'ère numérique traversent de plus en plus les frontières et les secteurs, et constituent un défi pour la région de l'OSCE et l'Asie. Les menaces transnationales et la traite des êtres humains ont en commun le fait d'associer l'utilisation abusive de la technologie, la manipulation de l'information et d'autres formes d'ingérence en vue d'affaiblir la confiance dans les institutions étatiques ainsi que la cohésion économique et sociale. Elles remettent en cause les réponses politiques traditionnelles et nécessitent une meilleure appréciation de la situation ainsi que des approches coordonnées entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Pour faire face à ces risques, il faut engager un dialogue stratégique qui favorise une compréhension commune de l'évolution des menaces et renforcer en même temps la transparence, la confiance et la résilience. La séance portera sur les thèmes suivants :

– Échange sur les évaluations des menaces stratégiques et les réponses politiques aux menaces transnationales dans toute la région de l'OSCE et l'Asie ;

– Mise en commun des meilleures pratiques en matière de coopération multipartite afin de prévenir les menaces transnationales et d'y faire face ;

– Échange de données d'expérience à l'échelle régionale sur les différentes menaces transnationales.

Vendredi 29 mai 2026

9 h 30 – 11 heures Séance 2 : Renforcement de la résilience économique face aux menaces transnationales à l'ère numérique

La résilience économique à l'ère numérique est de plus en plus menacée par les flux financiers illicites qui favorisent la criminalité transnationale, causant des préjudices tant financiers qu'humains. Il est donc indispensable de renforcer la coopération internationale, les partenariats public-privé et les mécanismes d'échange d'informations en vue de détecter, prévenir et démanteler ces activités, et de préserver en même temps la transparence, la responsabilité, l'état de droit et les droits humains. La séance portera sur les thèmes suivants :

– Examen d'une approche visant à assurer la résilience des économies et des sociétés grâce au renforcement de la confiance et de la sécurité à l'ère numérique ;

– Mise en commun de politiques nationales et internationales efficaces en vue de réduire les vulnérabilités ;

– Présentation des initiatives internationales prises dans la région de l'OSCE et en Asie en vue d'instaurer des cadres de réglementation et de conformité résilients et de renforcer la coopération entre les secteurs public et privé.

11 heures – 11 h 15 Pause-café

11 h 15 – 12 h 45 Séance 3 : Amélioration de l'éducation aux médias et à l'information afin de renforcer la sécurité interrégionale à l'ère numérique

L'amélioration de l'éducation aux médias et à l'information, le développement de l'esprit critique et la sensibilisation à une utilisation responsable des nouvelles technologies numériques sont essentiels pour renforcer la résilience de la société, en particulier parmi les groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées. Cela est d'autant plus important que les technologies numériques continuent de transformer la manière dont l'information est créée et diffusée. À cette difficulté s'ajoute le recours croissant à l'IA pour générer et diffuser des contenus à grande échelle. Les lacunes dans l'éducation aux médias et à l'information peuvent accroître la vulnérabilité sociétale à la manipulation, à la désinformation et aux contenus en ligne trompeurs ou préjudiciables. La séance portera sur les thèmes suivants :

– Échange des meilleures pratiques en matière d'éducation aux médias et à l'information afin de prévenir les menaces à long terme pour la sécurité ;

– Renforcement de la coopération multipartite nationale et internationale en vue d'accroître les connaissances et le dialogue sur l'éducation aux médias et à l'information ;

– Promotion de la coopération entre les secteurs public et privé afin de favoriser la transparence et un accès responsable aux données, dans le respect des normes relatives à l'état de droit et aux droits humains.

12 h 45 – 13 h 15 Observations finales

II. Participation

Les États participants de l'OSCE et les partenaires pour la coopération sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations internationales spécialisées dans les questions de sécurité visées dans la Décision nº 951 du Conseil permanent en date du 29 juillet 2010 sont susceptibles d'être invitées.

Il sera envisagé d'inviter des instituts scientifiques, des groupes de réflexion de portée internationale et des ONG compétents en matière de sécurité à se faire représenter au sein des délégations nationales.

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence débutera le 28 mai 2026 à 14 heures (observations liminaires) et s'achèvera le 29 mai 2026 à 13 h 15.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Un compte rendu sera transmis au Conseil permanent.

Les Règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

La Conférence se tiendra à Bangkok. La langue de travail sera l'anglais.

PC.DEC/1527
26 March 2026
Attachment 1

FRENCH
Original: ENGLISH

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation de la Türkiye :

« Merci, Monsieur le Président,

S'agissant de l'adoption de la décision relative à l'ordre du jour, au calendrier et aux modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2026, nous souhaitons faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Nous saluons la proposition de la Finlande et de la Thaïlande d'accueillir conjointement, les 28 et 29 mai 2026 à Bangkok, la Conférence asiatique de l'OSCE de 2026, qui sera consacrée à la lutte contre les menaces transnationales à l'ère numérique grâce à une coopération renforcée en Asie et dans la région de l'OSCE.

À cet égard, nous souhaitons formuler des observations sur les modalités prévues à la section II du projet de décision concernant la participation d'autres organisations internationales.

Nous rappelons que plus de quinze ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Décision no 951 du Conseil permanent du 29 juillet 2010. Il est évident que la liste doit être mise à jour.

Dans ce contexte, nous souhaiterions qu'une invitation à participer à la Conférence soit adressée à l'Organisation des États de langue turcique et à son organe affilié, l'Assemblée parlementaire des États de langue turcique, qui exercent des activités dans des domaines semblables à ceux de l'OSCE et de son Assemblée parlementaire, en termes tant de mandats que de zone géographique.

L'Organisation a mis en place une coopération concrète dans les domaines de la connectivité, des transports, de la numérisation, de la sécurité énergétique et de la gestion des catastrophes, autant d'éléments qui contribuent à la résilience et au bien-être de l'ensemble de sa région.

Le fait que tous les membres de l'Organisation soient également des États participants de l'OSCE montre que les possibilités de coopération sont largement sous-exploitées.

Nous demandons donc aux coorganisateurs d'envisager d'inviter l'Organisation des États de langue turcique et son Assemblée parlementaire à la prochaine Conférence asiatique.

Nous vous prions de joindre la présente déclaration à la décision et de la consigner dans le journal du jour.

Merci, Monsieur le Président. »

PC.DEC/1527
26 March 2026
Attachment 2

FRENCH
Original: RUSSIAN

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faire par la délégation de la Fédération de Russie :

« S'étant associée au consensus concernant la décision du Conseil permanent sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2026, la Fédération de Russie formule les observations suivantes :

Nous regrettons que l'élaboration de la décision n'ait pas été accompagnée de consultations avec les États participants et les partenaires asiatiques pour la coopération de l'OSCE, ce qui aurait permis de répondre à d'éventuelles préoccupations à ce stade ; au lieu de cela, la décision a été immédiatement soumise en tant que document final aux autres États, qui n'avaient pas participé à sa rédaction.

La Fédération de Russie désapprouve la formulation politisée de la décision, telle que l'expression ''manipulation de l'information visant à fragiliser la confiance dans les institutions de l'État'', qui est utilisée dans les pays occidentaux à des fins de censure politique, ainsi que le fait de présenter les télécommunications et la culture numérique comme les seuls outils de lutte contre la cyberfraude et les escroqueries informatiques, alors que d'autres moyens importants de lutte contre cette forme de criminalité ne sont pas pris en compte.

Nous soulignons que notre soutien à cette décision repose sur la volonté de préserver le consensus au sein de l'Organisation.

Nous demandons à la Présidence suisse entrante du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération de tenir compte de ces observations lors des préparatifs de la Conférence asiatique de l'OSCE en 2027. Nous sommes disposés à participer de manière constructive à ces travaux.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et consignée dans le journal de la séance du jour du Conseil permanent. »